N° 3648 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 13 Juin 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 68, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 40.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

Les Elections d'argent

La Chambre a validé les élections de 493 de ses membres. Il en reste quatre-vingts environ dont les dossiers ont été retenus, en raison du sérieux et de l'importance des protestations dont elles sont l'objet.

Pour le Nord, deux de nos représentants sont encore en suspens : MM. Motte et Masurel.

Dans les autres départements, la plupart des élections contestées sont celles de ces nombreux millionnaires, que M. Méline a eu le privilège de faire naître à la vie politique, et qui se sont surtout imposés au suffrage universel par la corruption la plus odieuse et la plus éhontée.

Jamais, certainement, depuis que la République a été instituée en France, l'argent n'avait joué un rôle aussi considérale dans les élections. Jamais la ploutocratie ne s'était affichée avec autant d'audace, à la faveur des encouragements du gouvernement et de ses promesses d'impunité.

Nous avons vu, dans le Nord, les candidats réactionnaires prodiguer l'or à pleines mains, acheter les votes et les consciences, et fausser de la façon la plus cynique l'expression de la volonté nationale.

Nous avons vu les gros industriels abuser de leur richesse et de leur puissance pour confisquer la liberté civique de leurs ouvriers, pour les obliger à choisir entre leurs convictions et leur gagne-pain.

Est-il possible de tolérer plus longtemps ces pratiques coupables, qui, si elles se généralisaient, feraient que l'suffrage universel ne serait plus qu'un vain mot ? Va-t-on continuer de pouvoir dire dans notre France républicaine, que pour devenir représentant du peuple, il suffit de posséder des millions et de savoir habilement s'en servir ?

Partout, dans la presse qui a le souci de la dignité du suffrage universel, il n'y a qu'un cri d'indignation contre ces mœurs abominables.

Et, ce ne sont point seulement les républicains progressistes qui les dénoncent et enréclament l'impitoyable répression : ce sont des modérés et des monarchistes eux-mêmes.

Nous avons déjà cité cette déclaration de notre confrère, M. G. Vilain, rédacteur au *Temps* : que le vainqueur de l'élection de Calais avait été « Sa Majesté l'Argent ».

Il y a quelques jours, encore, nous reproduisions les invectives véhémentes de M. Paul de Cassagnac à l'adresse des élus de l'Argent.

Qu'on nous permette de les publier encore, car elles le méritent :

Rien n'est malpropre, disait M. de Cassagnac, comme ces élections, où le candidat sans talent, sans intelligence, sans valeur, simple crétin souvent, achète sa circonscription à deniers comptants et ne devient représentant du peuple que parce qu'il est riche.

De pareils procédés sont une honte pour le pays.

C'est la dégradation, c'est l'avilissement proclamé de tout un collège électoral.

Et la morale publique, l'honneur national, s'auraient qu'à gagner au nettoyage du suffrage universel, souillé par une corruption qui se prend même plus la peine de se cacher.

Nous connaissons certain député provisoire de Tourcoing qui a dû quelque peu se reconnaître dans le portrait peu flatteur esquissé par son coréligionnaire politique, M. de Cassagnac.

Dans la *Petite République*, M. René Viviani cite, de son côté, les cas suivants :

Parmi ces millionnaires, il en est deux qui méritent une mention honorable — ce qui les changera. L'un venu du lointain Midi et que la marée réactionnaire a jeté sur les rives du Palais-Bourbon. Les protestataires se disent en état de fournir la preuve qu'un million a été jeté dans un arrondissement qui compte à peine six mille électeurs ! On comprend qu'avec pareil poids cet homme ait pu passer à travers les mailles trop relâchées du suffrage universel. Le voilà déballé. Attendons le jour de la discussion.

Un autre, député provisoire d'un département très voisin de la Seine, mérite bien aussi quelque attention. On prétend qu'à plus de quinze cent mille francs se chiffrent ses frais électoraux. Il curait, à la veille des élections, retiré de la Banque de France, huit cent mille francs. Pensez si ce fut une orgie dans la débauche d'argent ! Pensez à quels assauts furent exposées les consciences les plus fermes ! Les cabarets ouverts pendant des mois, et sur les barriques bientôt vidées, le nom du candidat millionnaire s'étalant comme pour bien démontrer que le crédit *était fait à l'électeur, des sommes énormes* données, pour de prétendues besognes électorales, à des malheureux ; des rentes constituées au profit des communes, des sapeurs-pompiers, des hospices ; le fleuve de boue et d'or couvrant tout un arrondissement. Va-t-on laisser de pareils hommes piéger ?»

Notre confrère Maurice Allard raconte encore, dans la *Lanterne*, ce fait de pression révoltante :

« Le lendemain du jour où Félix Gin, un prêtre, dont je tairai le nom pour ne pas souiller ma plume, se précipitait chez les commerçants et les menaçait de leur faire perdre la *clientèle des gens bien pensants* s'ils n'expulsaient pas immédiatement les ouvriers ou employés qui avaient eu l'audace de se croire libres et de milliter pour la candidature républicaine-socialiste. Quelques-uns cédèrent à ce chantage *catholique, apostolique et romain* et jetèrent brutalement qui le pavé des citoyens honnêtes et laborieux dont ils n'avaient jamais eu qu'à se louer. Un filateur fit encore mieux, il expulsa de ses ateliers hommes et femmes, les premiers pour avoir mal voté et les secondes pour n'avoir pas usé de l'influence de leur sexe en faveur du candidat cher à l'evêché.

Tels sont les procédés des cléricaux ! Tels sont les moyens à l'aide desquels la plupart d'entre eux ont réussi à entrer à la Chambre.

Il n'est que temps d'aviser, et de recourir contre ces véritables crimes de lésenation à des mesures énergiques et impitoyables.

M. Paul de Cassagnac nous dit que certains républicains se seraient rendus coupables d'aussi criminelles manœuvres. Il dénonce, notamment, son concurrent malheureux dans le Gers, M. Bascou.

M. Bascou est de nos amis politiques. Mais si M. de Cassagnac dit vrai, s'il prouve les faits qu'il invoque contre lui, ce n'est pas nous qui le défendrons.

Il y a là une question qui domine les personnes et les opinions. C'est une question de moralité et d'honneur national.

Il ne faut pas que la corruption électorale puisse, à la faveur de l'impunité, s'étendre comme une lèpre sur notre pays et le gangrener.

Il faut que ceux qui ne craignent pas de corrompre le peuple et de violenter les consciences des humbles et des petits soient inexorablement châtiés.

Et nous espérons qu'il se trouvera à la Chambre une majorité résolue, non pas de républicains, mais simplement d'honnêtes gens, pour accomplir cette œuvre de salubrité publique.

Georges ROBERT.

Importation et exportation DE LA BIÈRE

Voici, d'après la *République française*, les quantités — en quintaux métriques de poids brut — de bière étrangère importée en France pendant les premiers mois des trois années 1898, 1897 et 1896 :

	1900	1897	1900
D'Allemagne . .	50.754	57.224	60.605
D'Angleterre . .	7.367	6.609	7.542
D'Autriche . .	1.479	804	868
D'autres pays .	5.060	5.399	5.454
Totaux . .	64.650	70.036	74.469

La valeur de cette importation a été :

En 1898 . . . . Fr.	3.325.500
En 1897	3.501.800
En 1896	3.723.450

La diminution, en quantités, est donc de 5.385 quintaux sur les cinq premiers mois de 1897 et de 9.819 quintaux sur ceux de 1896.

En valeur, cette diminution est de 266,300 fr. sur 1897 et de 487,950 fr. sur 1896.

Faisons remarquer une fois de plus que c'est la bière allemande qui supporte la plus forte part de cette diminution. En 1897, elle avait baissé de 3.381 quintaux sur 1896, et en 1898, cette diminution atteint 9.851 quintaux.

A remarquer, également, que la bière autrichienne, qui avait presque disparu de la consommation française, tend à y reprendre une place. Nous savons, d'ailleurs, que la brasserie viennoise se prépare à un grand effort pour l'Exposition de 1900, espérant, sans doute, retrouver le succès qu'elle eut en 1867 et dans quelques-unes des années qui suivirent.

Notre exportation, qui avait faibli pendant le premier trimestre, est, comme nous l'avons déjà constaté le mois dernier, en train de se relever. En voici les chiffres pour les cinq premiers mois :

En 1898.	39.816 quint. mét.
En 1897.	34.020 —
En 1896.	39.634 —

La valeur de cette exportation est ainsi établie :

En 1898. . . . . Fr.	1.791.720
En 1897.	1.530.900
En 1896.	1.585.236

L'exportation de la bière française dépasse donc, en poids et en valeur, la moitié de notre importation totale — ce qui est, on en convient, une situation encourageante.

Nous l'avons déjà dit bien des fois et nous le répétons en toute certitude, l'exportation de la bière française atteindra bientôt, pour la dépasser ensuite, notre importation de bière étrangère — ce qui ne manquera pas de stupéfier les snobs consommateurs moutonniers du « poison allemand. »

Echos et Nouvelles

Le patin bicyclette. — A Paris, au Bois, on peut voir de jeunes et jolies femmes faire usage de ce patin, dénommé « la petite duchesse ». Muni de pneus pour roues de bicyclettes élevées de 5 centimètres de long, ces patins longs de 30 centimètres peuvent faire 15 à 20 kilomètres à l'heure.

***

Le revenu quotidien d'une femme riche. — La senora Isidora Cosino, possède un modeste revenu journalier de 125,275 fr.

***

La valeur d'une barre de fer. — Une barre valant 25 fr. peut rapporter, transformée en ressorts de montre 125,000 fr.

***

Le record du cambriolage. — La police de Vienne, en Autriche, a mis la main sur un nommé Jules Raidal qui, depuis le 22 juillet 1897, c'est-à-dire dans l'espace de onze mois, a commis cent trente et un vols avec effraction.

***

L'acide borique dans le lait et le beurre. — A Birmingham, un commerçant vient d'être condamné pour avoir vendu du beurre qui contenait 4 grammes d'acide borique par livre.

AU JOUR LE JOUR

Le haut enseignement en France

L'*instruction est le premier besoin des nations* libres, et le point de vue on se figure généralement que la France est à la tête des nations. On s'imagine, comme on a entendu parler des *Universités étrangères* qui ont été récemment créées, que tout est pour le mieux et que les progrès réalisés sont considérables.

Eh bien, nous sommes désolés de le dire, en apparence on a fait beaucoup, en fait on a fait fort peu.

On a doté assez convenablement, il est vrai, l'enseignement primaire, mais on apprend aux enfants des choses qu'on fait parvenus à l'âge de raison ils auront à se débarrasser au prix des plus grands efforts.

L'enseignement secondaire est toujours régi par la néfaste loi de 1850. Les colléges des jésuites fournissent le corps des officiers des armées de terre et de mer, la magistrature, les *fonctionnaires*. Le *haut enseignement, l'incohérent*, qui préside aux réformes essayées dans l'enseignement supérieur. Après avoir créé les universités provinciales on a laissé vivre sous prétexte de les réorganiser des écoles départementales mort-nées.

La loi de 1875, permet d'écouler aux quatre coins de la France des médecins, des avocats, des avoués, des notaires, des ingénieurs bien pensants à côté de ceux qui sortent du sein de l'Université nationale. Ce sont ceux-là, avec l'évêque du chef-lieu, le curé des campagnes, les congrégationistes de partout qui feront les élections du parti catholique, puisqu'il y a maintenant, en politique le parti catholique.

M. Bouge, rapporteur du budget de l'instruction publique pour 1898, n'avait pas de peine à démontrer l'infériorité de la France vis-à-vis des autres étrangères, en fait que d'*enseignement supérieur*.

En France, on paie 10 centimes par tête d'étudiant, en Allemagne on dépense 1 fr. M. Bouge s'en réjouit. Nous, nous nous en attristons.

Tandis que le budget de l'enseignement supérieur est de 46 millions en France, en Allemagne le revenu des Universités dépasse 27 millions. En France le professeur touche des appointements fixes qui sont, en Province, quasi des traitements de famine, de telle sorte qu'il est dans l'obligation, chose des plus fâcheuses, de demander des accessoires ailleurs, et qu'au lieu que le professorat soit le principal et l'exclusif, il devient chez lui trop souvent l'accessoire et le second.

En Allemagne à côté du traitement de l'Etat, il y a la rétribution directe et obligatoire de l'élève, de telle sorte que le professeur grâce à un traitement convenable peut se consacrer entièrement à son enseignement et à la science. Il est vrai que l'étudiant allemand paie, en dehors des frais d'inscriptions, environ 500 fr. par an pour suivre les cliniques et les laboratoires, tandis que l'étudiant français ne paie rien du tout, mais moyennant des centaines de bons esprits qu'on ne s'intéresse réellement qu'à ce que l'on paie de sa poche.

La est tout le secret de l'assiduité aux cours et aux travaux pratiques de l'étudiant allemand.

Ce système a paru si avantageux qu'il a été adopté par les savants. A l'Université d'Harvard, l'admission aux cours d'enseignement supérieur, coûte par an 150 dollars, près de 800 francs.

Cette Université qui a 6 millions de revenus, plus de la moitié de tout le budget de la haute culture en France, pourrait bien se passer d'imposer à ses élèves cette lourde cotisation. Si elle agit comme elle le fait, c'est qu'elle ne veut admettre que des laborieux, ceux qui sont fermement décidés à apprendre et à s'instruire.

Les revenus annuels des Universités américaines peuvent être évalués à 15 millions de dollards, soit près de 80 millions de francs. Que sont à coté de ce chiffre les 10 millions 550 mille francs, déduction faite des produits des cours, inscriptions et examens, du budget de l'enseignement supérieur en France !

Or, qu'on ne l'oublie pas, c'est avec des ressources immenses comme celles-là qu'on entraînerne multitude de travailleurs intellectuels vers la *recherche du nouveau*. C'est *ainsi* que l'on trouve des bataillons d'élites dans toutes les branches des connaissances humaines. Et, comme c'est la découverte *purement scientifique* des chrimistes et savants qui devient l'origine des applications pratiques qui enrichissent les hommes et augmentent les biens de l'humanité tout entière, on comprend quel intérêt tous les pays ont à vigner leur haut enseignement.

N'est-ce pas Denys Papin qui, en observant que la vapeur soulevait le couvercle d'une marmite, a permis les découverte subséquentes et l'utilisation de la vapeur ? C'est à ce savant modeste que nous devons ces chemins de fer et ces bateaux à vapeur qui rapprochent les distances, multiplient les échanges et augmentent la richesse publique.

C'est grâce à loi que nos industriels français ont aujourd'hui pris de 6 millions chevaux-vapeur qui travaillent sans relâche et produisent une force égale à celle de 80 millions d'ouvriers.

C'est grâce à cette vapeur sortie de la marmite d'un savant, *mort pauvre, que nos industriels*, que nos compagnies de chemins de fer ont amassé leurs millions ! C'est grâce à cette vapeur que les Motte, les Masurel, les Loyer, les Roger, les Barrois, tous millionnaires du Nord, ont édifié leur fortune et connaissent leurs *électeurs* de la puissance de leurs talents !

Ce sont les Ampère et les Arago qui ont permis l'installation de ces réseaux télégraphiques et de ces câbles sous-marins qui permettent la communication de la pensée à travers le monde dans l'intérêt des échanges si largement profitables à tous.

C'est Marcel Desprez qui a trouvé, il y a une quinzaine d'années, le moyen de transporter la force motrice à de grandes distances et d'utiliser la puissance de nos cours d'eau qui dépasse quatre fois celle que produiraient 200 millions de travailleurs.

La force peut ainsi être transportée en blocs et divisée, et voilà qu'on l'emploie à Lyon, à Saint-Etienne, pour actionner à domicile les métiers des tisseurs et des passementiers.

C'est Pasteur découvrant le principe de la fermentation et l'attenuation des virus, *donnant* ainsi aux possesseurs de troupeaux d'une part, aux brasseurs de l'autre, des millions qui se déversent sur une multitude de têtes.

Voilà ce que sont les hommes de science. Ils inventent, ils créent.

Les autres se servent de leurs découvertes dans l'industrie, dans l'agriculture, dans les échanges et gaguent des millions.

Sans eux, la grande industrie, la grande agriculture, le grand commerce, ne seraient pas. Quel est l'industriel, le commerçant qui s'en aperçoit et s'en occupe ? Quand il s'agit de doter l'enseignement supérieur, quel est celui qui s'en rappelle ?

A la dernière discussion du budget de l'instruction publique, la majorité du Parlement et le Gouvernement, n'ont-ils pas reproché aux députés de l'opposition les relèvements de crédits qu'ils sollicitaient pour le haut enseignement ? Triste constatation qui prouve que les hommes politiques que le suffrage universel investit du pouvoir législatif, ne sont pas préparés à cette besogne de haute prévoyance sociale.

Ch. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE ENTRE l'Espagne et les Etats-Unis

NOUVEAU BOMBARDEMENT DE SANTIAGO

Madrid, 11 juin. — Une dépêche datée de la Havane, 10 juin, porte la nouvelle suivante :

« Baiquiri, à l'est de Santiago de Cuba, a été bombardé, hier, 9 juin. » Cette dépêche émeut officiellement que Santiago ait été bombardé le *même jour*.

Mais une seconde dépêche de la Havane, datée du 10 juin et arrivée à Madrid aujourd'hui seulement à une heure du soir, confirme qu'un nouveau combat navai a eu lieu à l'entrée de la baie de Santiago, ainsi qu'une dépêche de Key-West l'annonçait hier, en dernière heure. Cette dépêche, de source espagnole, est ainsi conçue :

« La Havane, 10 juin. — Ce matin 10 juin, huit vaisseaux de guerre de l'escadre de l'amiral Sampson ont bombardé Santiago. En même temps, plusieurs bateaux, remorqués par des petits vapeurs, s'approchaient de la plage voisine, afin d'opérer un débarquement.

» La canonnade dura trois heures. Des troupes espagnoles habilement placées sur le point où l'ennemi voulait débarquer le repoussèrent.

» Les Américains ne purent réussir à débarquer et se retirèrent. Les obus américains n'ont causé aucun dégât, car les *navires ennemis*, craignant de se trouver à portée des canons des forts, étaient assez loin de la terre. »

Voici maintenant la version américaine sur le même événement :

« Washington, *11 juin. — Les dépêches reçues du ministère de la guerre à Cuba confirment* que l'amiral Sampson a bombardé trois de jours, à 8 h. 11 h. du matin, les défenses de l'entrée de la baie de Santiago de Cuba.

» Ces dépêches ajoutent que le bombardement n'a produit que peu de dégâts aux fortifications espagnoles, mais que le lendemain, à l'aube de l'escadre, les troupes de débarquement américaines ont été mises à terre tout près de l'entrée du port. »

24 navires devant Santiago

Madrid, 11 juin. — Une dépêche de la Havane emanant du général Blanco, annonce au gouvernement que 24 navires américains sont en vue de Santiago.

On craint un bombardement d'un moment à l'autre.

LES INSURGÉS autour de Santiago

New-York, 11 juin (source américaine). — La canonnière *Suwanee* a débarqué le 8 juin, à l'ouest de l'ouvrage fortifié de la Sonnge, 300,000 cartouches pour arme de petit calibre, 2,000 machetes et 400 fusils ou carabines. Ces armes *et ces munitions ont été remises à un corps de* 800 insurgés envoyés à la côte, venant d'un camp établi dans la montagne à l'ouest de Santiago.

Les troupes campées à cet endroit se composent de 500 hommes, parmi lesquels beaucoup de vieillards et d'enfants. Ils sont placas sous le commandement du général Maximo Gomez et vont se diriger sur Santiago.

D'après les observations faites, il y a dans cette dernière ville environ 20,000 hommes, principalement de l'artillerie et de l'infanterie.

Les travaux de défense des Espagnols sont poussés avec une grande activité, surtout depuis quelques jours.

AUX PHILIPPINES

Bataille supême

New-York, 11 juin. — l'*Evening-Journal* dit que la bataille finale entre les Espagnols et les insurgés pour la prise de Manille aura lieu aujourd'hui 11 juin. Les premières nouvelles qui *viennent d'arriver disent que l'amiral Dewey* ress en dehors de cette attaque, il veille seulement à ce qu'aucun massacre n'ait lieu de la part des insurgés.

EN ESPAGNE

Aux Cortès espagnoles

Madrid, 11 juin. — A la Chambre, le ministre des colonies, répondant à un *député qui demandait si l'on avait donné des instructions au général Augusti pour* [illegible] et s'il doit traiter avec Aguinaldo où avec l'ancien Dewey, a déclaré qu'il n'avait donné aucune instruction au gouvernement.

Un autre député a demandé si l'on est possible que le général Primo de Rivera, dernier gouverneur des Philippines, jouisse de la pension légère pour avoir signé la paix, [illegible] la pension viagère à Manille en sa faveur doit être destinée à la souscription nationale.

Le ministre des colonies a répondu aux appréciations personnelles d'un [illegible] pays, a-t-il ajouté. Tout une [illegible] si vous [illegible] comme que quelqu'un a commis un [illegible] sentez une motion mettant en cause [illegible] responsabilité. »

Le ministre de la guerre, de son côté, a déclaré que la paix des Philippines ne fit pas [illegible] jet d'un ordre du gouverneur. Le général Primo de Rivera présenta des propositions au gouvernement qui lui répondit : « Faites la paix, nous vous en assumerez la responsabilité. »

L'incident a été clos sans qu'une motion fût présentée.

L'escadre de réserve

Madrid, 11 juin. — Le ministre de la marine est arrivé à Cadix, hier, où il restera quelques jours à bord du vaisseau amiral. La presse se livre à de nombreuses conjectures sur la destination de l'escadre de réserve. La plupart des journaux estiment qu'il sera plus pratique de la garder pour la défense des côtes de la péninsule ou de l'envoyer opérer une diversion aux Etats-Unis.

Le ministère de la marine s'est entendu avec la Compagnie transatlantique espagnole pour le transport de matériel de guerre et de vivres aux Antilles, vu que le blocus de Cuba est presque nominal et n'empêche pas l'accès de la majorité des ports.

L'intervention des puissances A MANILLE

Madrid, 11 juin. — La presse madrilène se fonde sur une longue conférence du ministre *des affaires étrangères avec l'ambassadeur d'Allemagne*, M. de Radowitz, pour prêter à cette puissance le dessein de s'opposer à l'occupation de Manille par les Américains, et offre de recueillir sur les bâtiments allemands tous ceux que le bombardement de Manille par mer et l'attaque d'Aguinaldo par terre forceraient à chercher la protection des neutres.

D'autres feuilles parlent de la possibilité du débarquement et de l'intervention des équipages de tous les bâtiments européens qui sont dans la rade de Manille, si la situation empirait pour les Espagnols.

Elles disent même avoir entendu affirmer dans les cercles diplomatiques et officiels qu'une certaine tension existerait entre les Etats-Unis et l'Allemagne, parce que cette dernière puissance n'a pas dû obtenir les assurances sollicitées par son représentant à Washington au sujet *des Philippines*.

Le duc d'Almodovar dément le bruit qu'il aurait chargé les représentants de l'Espagne de sonder les puissances pour obtenir leurs bons offices. L'Espagne songe uniquement à persévérer dans la guerre jusqu'à la victoire ou à la défaite.

Conseil des Ministres

Paris, 11 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Méline a fait connaître les déclarations *qu'il apportera à la tribune de la Chambre, en* réponse à l'interpellation sur la politique générale.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a soumis à la signature du Président un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20,000 francs pour la célébration du centenaire de Michelet.

La Chambre

Séance du 11 juin.

DANS LES COULOIRS

Un fort petit orage avant éclaté au quatrième heure avant l'ouverture de la séance, quelques nombreux sont presque tous arrivés en retard. *M. Sarrien lui-même, qui vice-président encore* à titre provisoire, a manqué de cette exactitude qui est, on le sait, la politesse des rois et des présidents d'assemblées parlementaires.

La journée manquait d'intérêt, d'ailleurs. Rien en séance, rien dans les couloirs. Comme hier, comme avant-hier, les conversations de couloirs roulaient sur ce seul et unique sujet : la situation ministérielle. Bien malin celui qui pourrait démêler une indication nouvelle au milieu de tous ces rabachages.

La séance

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la *présidence de M. Sarrien.*

Election de secrétaires et de questeur

La Chambre vote pour la nomination des secrétaires qui restent à élire.

La lecture est donnée des lettres de MM. Bizarelli, Pajot et Perrier qui déclarent décliner toute candidature aux fonctions de questeur.

Le scrutin pour l'élection des trois secrétaires *donne les resultats suivants :*

Votants : 390

MM. Humbert,	252 voix
Jourde,	205 »
Lhopiteau,	181 »

MM. Humbert, Jourde et Lhopiteau sont nommés secrétaires.

Le troisième tour pour la nomination d'un troisième questeur donne le résultat ci-après :

Votants : 307

M. Guillemet	278

M. Guillemet est élu questeur.

M. Morcrette-Ledieu validé

La Chambre valide un certain nombre d'élections parmi lesquelles celles de M. Morcrette-Ledieu à Cambrai.

M. le président déclare la Chambre constituée.

Lundi, à 2 heures, séance publique. Au début aura lieu l'installation du bureau définitif.

La séance est levée à 5 heures 20.

Physionomie de la Chambre

Cette fois, ça y est. La Chambre a définitivement constitué son bureau. Mais sapristi que ça a été pénible.

Sur sept séances tenues depuis la rentrée, cinq ont été consacrées à cette besogne plutôt fastidieuse. Les derniers tours de scrutin pour lesquels la majorité relative suffisait, ont marché *au neu plus rapidement que les premiers, plus*sieurs sièges étant déjà pourvus et la plupart des candidats s'étant retirés devant ceux qui étaient le plus favorisés.

Tout compte fait, le bureau, à part le fauteuil présidentiel qui a passé des radicaux aux modérés, reste à peu près composé comme celui de l'ancienne Chambre. Sur les quatre vice-présidents, deux appartiennent au centre, MM. Georges Leygues et Camille Krantz ; deux, MM. Sarrien et Mesureur à la gauche avancée.

Les huit sièges de secrétaires se répartissent ainsi : 3 modérés, MM. Maurice Ordinaire, Marc Sauzet et Drake del Castillo ; 3 radicaux, MM. Ruau, Dubief et Lhopiteau ; 1 socialiste, M. Jourde et un droitier, M. Maurice Binder.

Quant aux questeurs, le premier élu, seul M. Lechevallier, appartient au parti modéré, les deux autres, MM. Gustave Rivet et Guillemet sont radicaux.

Sur les 16 membres qui composent le bureau de la Chambre, il n'y en a que quatre, MM. Deschanel, Sarrien, Jourde et Guillemet qui font fait partie du bureau précédent ; les douze autres sont nouveaux.

Tout ce qui est officiellement, la Chambre a encore validé une douzaine de députés parmi lesquels il suffit de noter le marquis de Solages, le vainqueur de M. Jaurès, et M. Morcrette-Ledieu, *dont l'élection a une majorité* insignifiante devait, disait-on, être combattue à la tribune.

Actuellement, 493 élections sont validées, il ne reste plus que celles qui sont sérieusement contestées.

A lundi maintenant, pour la prise de possession du fauteuil présidentiel par M. Deschanel et la grande interpollatian sur la politique générale.

T. H.

Les Elections contestées

Oran, 11 juin. — Encore une élection destinée à faire un certain tapage. Déjà la Chambre avait proclamé élus au premier tour M. Sauvenet dans la 2e circonscription de Montdidier, alors que la commission de recensement avait déclaré qu'il y avait lieu à un second tour.

Aujourd'hui la commission du 4e bureau, chargée d'examiner l'élection de M. Vacher, dans la 1re circonscription, a offre de recommencement, vient de conclure à la proclamation de son concurrent socialiste M. Etang.

La commission a relevé certains faits délictueux, grattage, annulation de bulletins et elle a chargé le rapporteur M. Renaud-Morlière de flétrir ces procédés scandaleux qui n'ont pu être pratiqués que dans les bureaux ou de la sous-préfecture ou de la préfecture.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 11 juin. — Le ministre du commerce, M. Boucher, va remettre dans quelques jours au président de la République son rapport sur l'état des travaux de l'Exposition de 1900.

Le banquet de l'*Intransigeant*

Paris, 11 juin. — Le banquet démocratique organisé par l'*Intransigeant* a eu lieu ce soir, salon Wauquier, place Clichy. 400 personnes étaient présentes. A l'extérieur, une foule énorme acclamait et conspuait Rochefort et les Juifs.

Au dessert, M. Rochefort essaie de faire valoir le caractère de ce banquet qui n'a nullement pour objet de répondre au punch des blackboulds.

A sa manière, il fait ensuite allusion à l'affaire Dreyfus, qui attaque tout le monde. Billot Trarieux, les leader de l'extrême-gauche, Reinach, Scheurer-Kestner, le colonel Picquart, le général Gallifet, etc.

Après d'autres discours, le banquet prit fin. *La foule massée à l'extérieur a conspué forte*ment Rochefort, Verwoort et comorts à leur sortie du restaurant.

Les antisémites d'Alger

Outrages à un colonel

Alger, 11 juin. — Un journal du matin avait annoncé le départ de M. Lépine. Aussi, une foule énorme s'était-elle portée vers le quai. Elle attendait le départ du nouveau gouverneur, se partant par, c'est un [illegible] sa belle-mère.

Devant sa déconvenue, la foule composée de gens sans aveu s'est rendue en ville en conspuant tout le monde et même l'armée.

Le colonel de Mascleux, directeur du génie fut particulièrement outragé.

L'incident se passa place du Gouvernement ; la police était débordée, vaincue même bousculée. Le colonel de Mascleux, voyant un agent en danger lui prêta main-forte.

Aussitôt de furieuses clameurs retentirent ; la foule criait : « à bas les traîtres » et se servait d'autres termes qu'il est impossible de traduire.

Le colonel en tenue, la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine, voulut néanmoins rentrer chez lui, rue Philippi ; la foule le poursuivit, lui adressant d'ignobles injures.

Le commissaire central, prévenu, arrive enfin, et le colonel fut dégagé de cette foule infâme. Au plus fort de l'exaltation, le colonel avait reçu à l'épaule une pierre qui ne lui fit, heureusement, que des contusions sans gravité.

LA QUESTION DU NIGER

Paris, 11 juin. — La *Dépêche coloniale* se dit en mesure de donner les bases de la convention qui, comme nous l'avons dit hier, est à la veille d'être signée définitivement entre la France et l'Angleterre pour la délimitation des possessions des deux pays dans la Boucle du Niger.

La nouvelle ligne de délimitation part à l'Est de l'intersection du parallèle 9° avec la frontière, entre le Dahomey et les possessions anglaises de Lagos et de la *Royal Niger Company* laisse Nikki à la France et aboutit sur le Niger à un point situé entre Gomba et Bussa, qui reste à l'Angleterre.

A l'ouest, les territoires de Oua et de Bouna, sont partagés entre les deux pays.

La liberté de navigation sur le bas Niger, dont le principe avait été posé par l'acte de Berlin, mais que la *Royal Niger Company* interprétait et appliquait de manière à la rendre purement illusoire, est confirmée et garantie.

Pour faciliter le transit entre le bas et le moyen Niger, des droits nous sont concédés sur les deux points de la rive droite du Niger, au-dessus de Bussa. Enfin, un article de la convention envisage la détermination de la ligne Say à Barrous.

LA catastrophe du Péage-de-Roussillon

Grenoble, 11 juin. — Hier est venu, devant la Cour d'appel de Grenoble, l'appel de la catastrophe de chemin de fer du Péage-de-Roussillon, sur l'appel *a minima* du parquet de Vienne, où Torgues, le bloqueur du Poste-Type de Clonas, avait été condamné par le tribunal correctionnel. M. Pollroux présidait, M. Balogniu, avocat général, occupait le siège du ministère public, M. Pelletier, du barreau de Grenoble, présentait la défense de Torgues.

Après lecture du rapport du conseiller Dubuel, Torgues fait fonctionner durant un quart d'heure les divers appareils avertisseurs, en présence des membres de la Cour, qui n'y ont guère compris plus que l'auditoire.

L'avocat général dépose ses réquisitions, tendant à ce qu'il plaise à la cour d'ordonner l'audition de témoins déjà entendus devant le tribunal.

Le défenseur de Torgues conclut, dans le cas d'admission des réquisitions du ministère public, à être également autorisé à faire entendre certains témoins.

La cour, après une longue délibération, rendu son arrêt, renvoyant les débats au 20 juin pour entendre les témoins.